



### ReAGJIR se réjouit de l'annonce de solutions concernant ce statut mais reste en alerte

Paris, 27 février 2018. Les chefs de clinique et jeunes universitaires en médecine générale ont de quoi se réjouir : leurs attentes sont en passe d'être exaucées. Le syndicat ReAGJIR est depuis plusieurs années à la pointe des combats pour défendre les chefs de clinique et les jeunes universitaires en médecine générale qu'il représente, en plus des remplaçants et jeunes installés. **Après plusieurs discussions avec les ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur, plusieurs avancées significatives ont eu lieu début février, notamment la rémunération des universitaires pour la maîtrise de stage et la création d'un surnombre pour les cheffes de clinique enceintes.** Ce matin, le représentant des jeunes universitaires au sein du bureau de ReAGJIR, Stéphane Munck, était reçu par leurs ministères de tutelle pour affiner le calendrier et les modalités de mise en place de ces avancées.

### Deux avancées majeures pour les universitaires

La rémunération des maîtres de stage obéit à la logique suivante : quand ils décident de former des étudiants en les accueillant dans leur cabinet, c'est-à-dire d'être **maîtres de stage**, les médecins généralistes libéraux **reçoivent des honoraires pédagogiques de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)** en dédommagement de la disponibilité qu'ils prennent sur leur temps de travail. Ce fonctionnement existe depuis des années

[\[1\]](#)

et n'avait jamais posé problème. Pourtant, en 2011 un flou juridique a conduit **une première université à refuser de payer un médecin généraliste pour son activité de maîtrise de stage. Depuis, d'autres universités ont emboîté le pas, aggravant la situation déjà précaire de la maîtrise de stage.**

**Deuxième problème pour les chefs de clinique : le texte de loi concernant le clinicat en médecine générale n'est pas complet dans la mesure où il ne statue pas sur les congés maternité et paternité pendant cette période, ce qui laisse libre cours aux interprétations de chacun.** Plusieurs cheffes de clinique sont ainsi parties en congé maternité sans savoir ce qu'il adviendrait d'elles à leur retour.

« **Début février, ReAGJIR a obtenu un arbitrage favorable sur ces deux dossiers.** Nos demandes ont été entendues puisque les choses avancent.

», se réjouit Stéphane Munck. «

**Toutefois, nous ne perdons pas de vue l'importance de suivre ces dossiers de très près pour nous assurer de leur réalisation concrète et tenir informés les universitaires que nous représentons. Le problème de la rémunération des maîtres de stage universitaires en médecine générale et celui de la prise en compte de la maternité des chefs de clinique durent depuis plusieurs années maintenant.**»

**La réunion de ce matin a permis de clarifier les délais d'application de ces textes. Une instruction ministérielle sera notamment envoyée aux doyens des facultés de médecine afin de leur rappeler leur devoir quant à la rémunération des maîtres de stage.**

### Deux réflexions à mener de concert avec les représentants des universitaires

Ce matin, à cette première réflexion nécessaire sur le suivi des dossiers s'ajoutent deux sujets importants pour les jeunes universitaires et chefs de clinique. Tout d'abord **s'assurer de participer à la réflexion sur la modification de la durée du clinicat de médecine générale** annoncée au congrès du CNGE de Montpellier les 22-24 novembre 2017

**. Là encore, des avancées significatives doivent avoir lieu avant la fin de l'année.**

«

*Nous participerons à cette réflexion afin d'aboutir à la proposition la plus à même de répondre aux problématiques de notre filière universitaire et aux souhaits des chefs de clinique.*

», explique Stéphane Munck.

Ensuite **se pencher sur la diminution du forfait DPC (notamment le hors quota pour les formations à la maîtrise de stage) qui menace dangereusement la promotion de la maîtrise de stage** . « *Cette diminution est contradictoire avec la réforme du troisième cycle qui demande un recrutement sans précédent de MSU (Maîtres de Stage Universitaires).* », déplore le Dr. Munck. Une réunion de travail sur ce sujet est prévue tout prochainement au Ministère.

**« Nous nous réjouissons de voir la situation s'améliorer pour les jeunes universitaires de médecine générale et d'avoir eu l'oreille de nos ministères de tutelle. Nous suivrons de près tous ces dossiers et participerons activement à la réflexion autour des sujets nous concernant. »**, conclut Stéphane Munck.

**A propos de ReAGJIR – [www.reagjir.com](http://www.reagjir.com)**

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire. Régulièrement les Rencontres Nationales de ReAGJIR à Avignon sont l'occasion de rassembler en un même lieu tous les acteurs de santé pour un temps de réflexion, d'entraide (ateliers pratiques), de partage et de convivialité.